12.03.2024

Mode d'emploi

Numéro d'homologation fédéral : W 6815

CARYX®

Fongicide, Phytorégulateur

Substances actives :	**210 g/l de chlorure de mépiquat (% en poids : 19,1)** **30 g/l de metconazole (% en poids : 2,7)**
Mode d'action (FRAC):	**3 (G1)**
Coformulants :	**Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2); Mélange de: 2-éthylhexyle-mono-glucopyranoside et 2-éthylhexyle-di-D-glucopyranoside (CAS 414-420-0); acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13 (CAS 85536-14-7)**
Formule :	**concentré soluble dans l'eau (SL)**

Fongicide contre les maladies fongiques et régulateur de croissance pour réduire la croissance longitudinale, améliorer la résistance aux conditions hivernales et la stabilité du colza ainsi que pour limiter la croissance des plantes ornementales.

Application

Mode d'action

Caryx ouvre de nouvelles perspectives dans la gestion du peuplement de colza. Caryx se caractérise par sa fiabilité dans la lutte contre les maladies et ses performances particulières de raccourcissement, contribuant ainsi à des rendements de colza sûrs et élevés. Caryx a été spécialement conçu pour les cultures de colza. Grâce aux propriétés de répartition idéales de Caryx, les plants de colza sont entièrement recouverts d'une pellicule protectrice qui distribue la substance active de manière homogène sur toute la surface de la plante. La formule innovante assure une

absorption particulièrement rapide et élevée des substances actives de chlorure de mépiquat et de metconazole dans la plante.

Utilisé en automne, Caryx permet d'obtenir des plantes robustes et résistantes qui sont protégées de manière optimale contre les maladies et la destruction hivernale. Au printemps, Caryx a un impact sur la structure du peuplement : la plante forme un plus grand nombre de pousses latérales en phase de levée, sa croissance est plus régulière et plus compacte, sa floraison plus homogène et sa maturité plus uniforme. Associé à une lutte efficace contre les maladies, Caryx constitue une base sûre et fiable permettant d'obtenir des rendements maximaux du colza.

Tolérance des plantes cultivées

L'expérience acquise montre que Caryx est bien toléré par toutes les variétés de colza. Après un traitement avec Caryx, les peuplements de colza présentent un bon raccourcissement de la taille des pousses, une augmentation de la résistance aux effets du gel et une amélioration de la stabilité. Les caractéristiques peuvent différer en fonction des conditions météorologiques, de l'emplacement ainsi que du moment de l'application.

Spectre d'action

Caryx peut :

- Raccourcir la pousse et empêcher une croissance excessive,
- Améliorer la résistance aux conditions hivernales et empêcher la destruction hivernale,
- Retarder la survenue de la verse et en réduire l'intensité,
- Lutter contre la pourriture du collet et des tiges,
- Lutter contre la cylindrosporiose du colza.

Pour un grand nombre de fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches fongiques résistantes aux substances actives. Dans des conditions particulièrement défavorables, une modification de l'efficacité du produit ne saurait, par conséquent, être exclue. La dose d'application recommandée par BASF doit impérativement être respectée.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Colza d'automne

Contre la pourriture du collet et des tiges, pour améliorer la résistance en hiver et la stabilité en automne et au printemps

Maximum d'un traitement par culture

Dose d'application :	**0,75 à 1,4 l/ha**
Volume d'eau :	**200 – 400 l/ha**

Chaque variété de colza peut réagir différemment en fonction de l'emplacement. Suivant l'emplacement et les conditions météorologiques, il pourra s'avérer judicieux de diviser la quantité totale ou de réduire la dose d'application de manière appropriée. Pour améliorer la résistance en hiver : plus la variété et le peuplement sont abondants, plus la quantité à appliquer sera importante. Les caractéristiques des précédents culturaux et l'état des sols sont à prendre en compte lors de la détermination de la quantité à appliquer.

En automne, il est conseillé d'appliquer Caryx à partir du stade 4 feuilles. Au printemps, il est conseillé de procéder à l'application au début de la phase de levée.

Remarques importantes

Caryx est utilisé dans le colza si :

- L'expérience locale,
- La vulnérabilité à la verse des variétés cultivées et
- La rotation des cultures laissent présager une verse, une destruction hivernale et des maladies fongiques et
- Si une forte intensité culturale doit être garantie ou
- Si une restitution importante d'azote par le sol est attendue.

Une fertilisation azotée optimale associée à l'utilisation de Caryx permet d'exploiter le potentiel de rendement offert par le colza. La répartition de l'azote doit être adaptée aux conditions de croissance locales.

Caryx est particulièrement bien adapté pour un développement normal à vigoureux du peuplement. En règle générale, plus les conditions météorologiques sont favorables à la croissance, plus l'action de Caryx est efficace.

Il est déconseillé d'utiliser Caryx :

- Sur des peuplements carencés, dispersés ou affaiblis dans leur développement ainsi que dans le cas de levée retardée ou de mauvaise levée,
- En cas de dommages causés par la sécheresse,
- Sur des peuplements situés à des emplacements (généralement légers) dont l'alimentation en eau est insuffisante ou incertaine pendant la période de végétation principale,
- Sur des sols présentant un état cultural dégradé.

Caryx ne permet pas de remédier à des erreurs de culture grossières ni d'éviter une verse suite à un orage.

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	**Agent pathogène / action**	**Période d'application** **Stade de la culture (BBCH)**	**Consignes**
Colza d'automne	Augmentation de la stabilité Pourriture du collet et des tiges	Dose d'application : 1,4 l/ha Application : stade 13-27 ou 30-31 (BBCH)	1, 2, 3

Consignes d'autorisation et remarques :

1. SPe 3 : pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive et à un ruissellement éventuel, respecter une zone tampon non traitée de 6 m, possédant une couverture végétale continue, par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.
2. Maximum de 1 traitement par culture.
3. Porter des lunettes de protection très isolantes ou une visière de protection lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I. Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais appliquer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion 1 :10, et les appliquer sur la surface traitée.
Il convient que le nettoyage soit effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.
En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), il convient que la cuve de pulvérisation soit remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être complètement utilisé lors du dernier passage.
Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Application de la bouillie de pulvérisation

Pour éviter tout risque de formation de mousse, nous recommandons l'utilisation d'un anti-mousse : 1,4 ml d'anti-mousse par 100 l de bouillie

1. Toujours mettre l'anti-mousse dans les quantités indiquées ci-dessus avant d'ajouter l'eau et/ou Caryx dans la cuve.
2. Remplir la cuve de pulvérisation aux 2/3 avec de l'eau et mettre en marche l'agitateur.
3. Ajouter, le cas échéant, des partenaires de mélange.
4. Ajouter Caryx dans la cuve.
5. Remplir la cuve avec de l'eau.

En cas de nouveau remplissage de la cuve de pulvérisation, ajouter d'abord l'anti-mousse et tenir compte de l'ordre indiqué plus haut.

Porter des gants de protection, un vêtement de protection et des chaussures fermées lors de l'application de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !
Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse. Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir la bouillie de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après des pauses de travail, agiter de nouveau la bouillie de pulvérisation.
Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.
Volume d'eau : 200 - 400 l/ha

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Caryx est miscible avec Focus® Ultra et Cantus®.
Caryx est également miscible avec des engrais foliaires (marques de qualité) ainsi qu'avec de l'urée ou une solution à base d'ANU (jusqu'à 10 kg/ha d'azote).
Il n'est pas possible d'effectuer des mélanges avec des engrais azotés contenant du soufre.
Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve n'étant pas recommandés par nos soins.
Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l’abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il convient de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de danger :

Identificateur clé	GHS05	GHS07	GHS09
Symbole			
Identificateur danger	Corrosif	Attention dangereux	Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement : danger

Signalisations de danger :

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Conseil de Prudence (Prévention) :

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention) :

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.

P301 + P330 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Elimination) :

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

Le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DECHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive. La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GENERALES / RESPONSABILITE

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité découlant du stockage et de l'application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF